



# Trophées de l'Attractivité

## Dossier de Partenariat

Valorisation des initiatives locales



Avec le soutien de :





## Sommaire

1 / Seine-Maritime Attractivité, une agence engagée dans la valorisation des atouts du département.....	03
2 / Les Trophées de l'Attractivité, édition 2020 .....	04
3 / Communication .....	05
4 / Être partenaire.....	06
5 / Contacts.....	08

## 1 / Seine Maritime Attractivité, une agence engagée dans la valorisation des atouts du département

# Seine Maritime Attractivité

- UNE AGENCE D'ATTRACTIVITÉ AU SERVICE DES TERRITOIRES.
- UN OUTIL DE MISE EN VALEUR.

Agence d'attractivité, **Seine-Maritime Attractivité** a pour feuille de route d'accompagner et d'appuyer les territoires sur trois axes principaux d'attractivité :

 Résidentiel

 Des entreprises

 Touristique

*Proche du terrain et suffisamment agile, l'agence s'adapte en permanence aux besoins et accompagne les porteurs de projets.*



## LES PRINCIPALES MISSIONS

 L'accompagnement **des porteurs de projets**

 L'accompagnement **des territoires**

 L'attractivité et la visibilité **des offres**

## Une équipe pluridisciplinaire au service des territoires

La **trentaine de collaborateurs** composant l'équipe assure un accompagnement en matière de **promotion et communication**,

**e-marketing, développement, ingénierie et recherche de financements** pour les **communes** et **intercommunalités** de la Seine-Maritime ainsi que les **porteurs de projet publics et privés**.



## UNE GOUVERNANCE LARGE ET PARTAGÉE

De **statut associatif** et très majoritairement **financée par le Conseil Départemental**, l'agence est administrée par un large panel d'acteurs et de représentants du terrain : outre les conseillers départementaux, le CA est composé de maires, de présidents d'Intercommunalités, de représentants du tourisme, de représentants du développement économique et d'acteurs du développement local.

L'association a été constituée début 2017 à Rouen.

## 2 / Les Trophées de l'Attractivité®, 2<sup>ème</sup> édition !

L'Agence Seine-Maritime Attractivité (SMA) encourage et accompagne toutes les initiatives susceptibles de faire rayonner la Seine-Maritime. Afin de récompenser ces initiatives remarquables, SMA a créé en 2019 un événement **mettant à l'honneur des projets innovants** et **valorisant l'investissement de porteurs de projets locaux et d'élus** passionnés par leur territoire. Le cahier des charges est large, il comprend l'amélioration du cadre de vie, la valorisation du patrimoine, la création et la promotion d'une offre culturelle et touristique, le développement économique, la transition écologique et énergétique.

**La première cérémonie des Trophées de l'Attractivité® a été organisée au Grand Casino de Forges-les-Eaux le 27 juin 2019. Cette première édition a connu un grand succès :**

### Trophées de l'Attractivité® Retour sur l'édition 2019

**160 participants**

dont

**30 % de représentants d'entreprises**

**20% d'élus**

Une **table ronde** en présence de :  
**Raphaël Enthoven** – philosophe et  
**Renaud Dutreil**, ancien ministre à l'initiative du label « Entreprise du Patrimoine Vivant »

**23 projets récompensés**  
**7 coups de cœur** du jury

Trophées réalisés par un célèbre artiste régional : **Jean-Marc De Pas**



Fort de cette expérience, l'Agence Seine-Maritime Attractivité lance la **seconde édition des Trophées de l'Attractivité®. Un appel à candidatures est ouvert jusqu'au 15 février 2020** et la cérémonie se déroulera **le 11 juin 2020 à l'Historial Jeanne d'Arc de Rouen**.

Durant cette cérémonie l'ensemble des lauréats sélectionnés par le jury seront récompensés pour leur réalisation. Parmi les lauréats de chacune des catégories citées ci-dessous, un d'entre eux sera élu « coup de cœur » et se verra remettre un trophée par l'un des partenaires de notre événement.

Les trophées se distinguent en trois catégories. Les communes, les EPCI et les porteurs de projet peuvent concourir aux trophées suivants :

#### > Pour les communes :

- **Le trophée de l'offre culturelle ou de la valorisation du patrimoine** : il vise à récompenser un événement culturel, un festival, une infrastructure à vocation culturelle (médiathèque, musée, etc.) ou à mettre en valeur la sauvegarde ou la valorisation du patrimoine communal.

- **Le trophée de l'investissement local et de l'aménagement :**

Il vise à récompenser des communes engagées dans des travaux d'infrastructures innovants en développant une politique dynamique sur la mobilité, l'approvisionnement et la consommation énergétique, la gestion de l'eau, le numérique, l'aménagement urbain, les travaux d'aménagements des espaces naturels.

- > **Pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :**

- **Le trophée de l'offre touristique :** il permet de récompenser une intercommunalité dans la mise en place d'une politique touristique forte, dans des actions d'attractivité touristique ou dans la création d'équipement.

- **Le trophée du développement économique :** il vise à récompenser l'implication d'une collectivité dans l'impulsion et l'animation d'une association, d'un cluster ou d'une filière, dans la gestion durable des zones d'activités ou l'aménagement d'une offre remarquable.

- > **Pour les porteurs de projets, les associations ou les entreprises :**

- **Le trophée de l'offre touristique :** il vise à récompenser tout porteur de projet ayant investi dans une structure (d'hébergement, culturelle, de loisirs, de restauration) ou une manifestation (festival, événement, rencontre, colloque, etc.) faisant preuve d'innovation et d'originalité dans leur offre de service touristique et contribuant à l'attractivité du territoire.

- **Le trophée la valorisation du patrimoine :** il vise à récompenser tout porteur de projet ou organisme privé mettant en valeur un site, un service ou un produit sur sa valeur patrimoniale.

- > **Le jury décerne également un « prix spécial » pour les trois catégories (communes/ EPCI / porteurs de projets) :**

- **Le trophée de la transition écologique et énergétique :** il vise à récompenser une initiative en matière d'écologie, d'efficacité énergétique, de projet d'implantation d'énergies renouvelables, de développement d'une stratégie de transport durable, de l'optimisation de l'utilisation des ressources, préservation de la biodiversité, préservation des terres agricoles, d'économie circulaire et/ou d'écologie industrielle.

### 3 / Communication

- > **Communication web**

L'actualité, le programme et nos partenaires seront autant d'informations relayées sur notre site Internet : [www.seine-maritime-attractivite.com](http://www.seine-maritime-attractivite.com) ainsi que sur nos réseaux sociaux institutionnels. Une campagne de communication sur les réseaux sociaux sous forme de vidéos teasing sera lancée prochainement et jusqu'à l'événement.

- > **Communication média**

- Communiqués de presse diffusés auprès de la presse locale et régionale.
- Invitations papier et mail.

## 4 / Être partenaire

### > Être partenaire des Trophées de l'Attractivité c'est :

- Bénéficier de l'image positive d'un évènement dynamique à l'échelle départementale
- Soutenir des réalisations et des initiatives locales concrètes pour le développement de l'attractivité globale du territoire
- Vous associer aux enjeux forts des acteurs du territoire en matière d'innovation sociale, d'écologie, de tourisme ou encore de valorisation du patrimoine.

Les packs présentés ci-dessous serviront de base à la définition de notre partenariat. Nous sommes à votre disposition pour en définir avec vous le contenu détaillé, selon vos souhaits et nos disponibilités.

### >> PACK PREMIUM (3 000 € TTC)

- **Participation au jury** (un représentant de votre entreprise)
- **Une remise de prix sur scène** pour l'une des catégories lors de la cérémonie avec prise de parole d'un représentant de votre entreprise
- **Logo** de votre entreprise sur la page dédiée à l'évènement sur notre site Internet
- Votre **logo** sur les **supports de communication** des trophées (kakémonos, PPT, invitations, programmes)
- **L'annonce de notre partenariat** en amont de la cérémonie sur nos réseaux sociaux
- Votre entreprise mentionnée dans le **communiqué de presse**
- Disposer un de vos **kakémonos** dans la salle de réception
- Mettre à disposition vos **goodies et documents d'entreprise** pendant l'évènement
- 10 entrées gratuites à l'Historial Jeanne d'Arc

### >> PACK JURY (2 000 € TTC)

- **Participation au jury** (un représentant de votre entreprise)
- **Une remise de prix sur scène** pour l'une des catégories lors de la cérémonie avec prise de parole d'un représentant de votre entreprise
- **Logo** de votre entreprise sur la page dédiée à l'évènement sur notre site Internet
- Votre **logo** sur les **supports de communication** des trophées (kakémonos, PPT, invitations, programmes)
- **L'annonce de notre partenariat** en amont de la cérémonie sur nos réseaux sociaux

### >> PACK VISIBILITÉ (1 000 € TTC)

- **Logo** de votre entreprise sur notre site Internet
- Votre **logo** sur les **supports de communication** des trophées (kakémonos, PPT, invitations, programmes)
- **L'annonce de notre partenariat** en amont de la cérémonie sur nos réseaux sociaux





#### Contacts

**Bruno Morin**

Responsable  
Pôle Développement  
bruno.morin@sma76.fr  
Tél. : 06 73 94 74 69

**Marion Lautier**

Chargée de mission  
Développement local  
et Financements européens  
marion.lautier@sma76.fr  
Tél. : 06 86 42 03 39

**Seine-Maritime Attractivité**

28 rue Raymond Aron – BP 52  
76824 Mont-Saint-Aignan  
Tél. : 33 (0)2 35 12 10 10  
contact@sma76.fr

seine-maritime-attractivite.com